

# OMPI



WO/CC/XXXIX/3  
ORIGINAL : anglais  
DATE : 31 juillet 1997

**ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**  
GENÈVE

## **COMITÉ DE COORDINATION DE L'OMPI**

**Trente-neuvième session (28<sup>e</sup> session ordinaire)  
Genève, 22 septembre - 1<sup>er</sup> octobre 1997**

### **NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION DE L'OMPI**

#### *Mémoire du Directeur général*

1. À sa session de septembre 1993, l'Assemblée générale de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a approuvé à l'unanimité la mise en place de services d'arbitrage de l'OMPI pour le règlement des litiges entre personnes privées (voir le paragraphe 31 du document WO/GA/XIV/4).

2. Dans le cadre de sa décision d'approuver la mise en place de services d'arbitrage, l'Assemblée générale de l'OMPI avait aussi approuvé la création d'un conseil de supervision de l'arbitrage, qui est maintenant dénommé "Conseil d'arbitrage et de médiation de l'OMPI" (le "conseil"). La proposition de création du conseil qui avait été soumise à l'Assemblée générale de l'OMPI et approuvée par elle était la suivante :

"13. Afin de dispenser des conseils et de superviser les activités du Bureau international dans ce domaine, il est proposé d'instituer un Conseil OMPI de supervision de l'arbitrage (ci-après dénommé "conseil"), qui se composerait de six personnes, nommées par le directeur général de l'Organisation. Deux d'entre elles seraient des fonctionnaires nationaux d'États membres de l'OMPI, qui seraient nommés après que le directeur général aurait consulté le Comité de coordination de l'OMPI. Les

quatre autres personnes seraient choisies parmi d'éminents spécialistes internationaux de l'arbitrage venant du secteur non gouvernemental, après consultation entre le directeur général et les représentants des organisations non gouvernementales les plus prestigieuses dans le domaine de la propriété intellectuelle ou de l'arbitrage international. Il est proposé que ces personnes soient nommées pour une période de trois ans, que leur mandat soit renouvelable, et que le conseil se réunisse une à trois fois par an pour examiner les activités passées et dispenser des conseils sur les activités futures." (paragraphe 13 du document WO/GA/XIV/1)

3. Après avoir consulté les représentants d'organisations non gouvernementales s'occupant de propriété intellectuelle et d'arbitrage international, le directeur général a nommé en 1994 les quatre personnes suivantes du secteur non gouvernemental (voir les documents WO/CC/XXXII/3 et 5) :

M. Marc BLESSING, président de l'Association suisse d'arbitrage (ASA)

M. Michael HOELLERING, conseiller général de l'Association américaine d'arbitrage (AAA)

Sir Michael KERR, membre de la Cour d'appel et du Conseil privé du Royaume-Uni et président honoraire de la Cour d'arbitrage international de Londres

M. Zentaro KITAGAWA, directeur général du Centre de droit comparé de Kyoto (Japon).

4. En 1994, le directeur général a également nommé au conseil, après avoir consulté le Comité de coordination de l'OMPI et avec l'approbation de leurs gouvernements respectifs, les deux personnes suivantes du secteur public (voir les documents WO/CC/XXXII/3 et 5) :

M. Jürgen SCHMID-DWERTMANN, directeur général adjoint du Ministère de la justice d'Allemagne

M. TANG Houzhi, vice-président de la Commission chinoise de commerce international et d'arbitrage économique.

5. Le conseil, composé des six personnes susmentionnées, s'est réuni à trois reprises : le 19 septembre 1994, le 15 novembre 1995 et le 27 novembre 1996.

6. Le mandat initial des six personnes susmentionnées vient à expiration le 31 août 1997 et de nouvelles nominations doivent donc être effectuées.

7. Le directeur général a l'intention de nommer au conseil pour une période de trois ans, avec l'approbation de leurs gouvernements respectifs, les deux personnes suivantes du secteur public :

M. Jürgen SCHMID-DWERTMANN, directeur général adjoint du Ministère de la justice d'Allemagne

M. TANG Houzhi, vice-président de la Commission chinoise de commerce international et d'arbitrage économique.

8. Après avoir consulté les représentants d'organisations non gouvernementales s'occupant de propriété intellectuelle et d'arbitrage international, le directeur général a également décidé de reconduire dans leurs fonctions, pour une nouvelle période de trois ans, les quatre personnes suivantes du secteur non gouvernemental :

M. Marc BLESSING, président de l'Association suisse d'arbitrage (ASA)

M. Michael HOELLERING, conseiller général de l'Association américaine d'arbitrage (AAA)

Sir Michael KERR, membre de la Cour d'appel et du Conseil privé du Royaume-Uni et président honoraire de la Cour d'arbitrage international de Londres

M. Zentaro KITAGAWA, directeur général du Centre de droit comparé de Kyoto (Japon).

9. En outre, afin d'élargir la représentation géographique au sein du conseil, le directeur général propose de nommer pour une période de trois ans une autre personne venant du secteur non gouvernemental, à savoir :

M. Mohamed ABOUL-ENEIN, directeur du Centre régional d'arbitrage commercial international du Caire (Égypte).

10. Chacune des personnes susmentionnées a accepté de faire partie du conseil.

*11. Le Comité de coordination de l'OMPI est invité à exprimer son point de vue sur l'intention du directeur général de nommer les deux fonctionnaires gouvernementaux mentionnés au paragraphe 7 comme membres du Conseil d'arbitrage et de médiation de l'OMPI et d'élargir la représentation du secteur non gouvernemental au conseil en nommant une autre personne de cette catégorie, comme il est indiqué au paragraphe 9.*

[Fin du document]